

HAUT-DOUBS

Les naissances et décès de la semaine dans le secteur de Pontarlier

Naissances
Lou, d'Arnaud Grange, chauffagiste-dépanneur, et d'Emilie Favre, assistante maternelle.
Ella, d'Aurélien Charvot, technicien de production, et d'Alizée Le Dorze, formatrice cosmétique.
Eloi, de Romain Dornier, agriculteur, et de Léa Roy, assistante sociale.
Constant, de Victorien Clévy, menuisier-charpentier, et de Pauline Chabod, aide traiteur pâtisseries.
Maxime, de Kévin Gobi, infirmier, et de Camille Simon, kinésithérapeute.
Léo, de Kérim Clain, responsable service après-vente, et de Cathy Pinto, psychomotricienne.
Lina, de Julien Forgeron, opérateur-régleur, et de Nastasia Girardet, chef de groupe en horlogerie.
Juliette, de Morgan Droz-Bartholet, technicien en bureau d'études, et d'Alexia Dornier, laborantine.
Lilya, d'Iddier Karim, ingénieur, et de Fatima Mantagui, radiologue.
Manahé, de Michaël Baud, ouvrier du bâtiment, et de Pauline Locatelli, serveuse.
Lya, de Sonia Bourmy, gestionnaire de stock en horlogerie.
Daniel, de Ruslan Marco, avocat en formation, et de Daniela Psenita, assistante dentaire.

Décès
Jean-Marc Naval, 58 ans, responsable de production, Pontarlier, époux de Veronique Monnier.
Samuel Runser, 67 ans, retraité, Longeville, époux de Monique Genre-Grandpierre.
Denise Maire, 91 ans, retraitée, La Longeville, veuve de Raymond Bourdin.

LA PLANÉE

La commune propose un apéro de l'Avent chaque vendredi

C'est une idée originale initiée par le comité des fêtes de la Planée et soutenue par la mairie.

Chaque vendredi, en attendant Noël, la commune propose, un apéro de l'Avent. Les Cabats sont ainsi invités à partager un moment de convivialité.

Proposer un apéro de l'Avent à ses habitants. C'est l'initiative lancée par le Comité des fêtes de La Planée, en association avec la mairie de la commune. Certains vendredis du mois de décembre, un petit moment de convivialité est ainsi offert aux Cabats sur le parking de la mairie entre 19 h et 20 h 30. « Nous avons un nouveau président au comité des fêtes depuis le 15 août et une nouvelle initiative a ainsi vu le jour : faire un calendrier de l'Avent », confie Laurette Pagnier, maire de la commune. Elle ajoute : « La mairie a donc décidé de s'associer à cette initiative en proposant l'apéro de l'Avent. » La première soi-



Un moment de convivialité est offert aux habitants dans le cadre de l'apéro de l'Avent.

Photo ER/Lea LORIOL

rée a rencontré un franc succès et un nouveau rendez-vous est fixé ce vendredi.

« Nous souhaitons réellement donner une nouvelle dynamique à la commune »

C'est autour du feu que le rassemblement a lieu, dans une ambiance chaleureuse. Du vin chaud pour les

adultes, du chocolat chaud pour les enfants. Voilà ce qui est proposé par la mairie aux habitants de la commune. « Pour ce qui est de la nourriture, chacun amène ce qu'il souhaite », précise l'édile, qui tient par ailleurs à préciser que l'idée n'est pas simplement de rassembler la population. « Nous souhaitons ré-

ellement donner une nouvelle dynamique à la commune avec des moments conviviaux post-covid », conclut cette dernière.

Léa LORIOL

Apéro de l'Avent proposé aux habitants de la commune, les vendredis 9 et 16 décembre sur le parking de la mairie. Boissons chaudes offertes.

ANNONCES LÉGALES

GRAND BESANÇON MÉTROPOLE

Avis d'enquête publique

Enquête publique préalable au permis d'aménager relatif à la rénovation et l'extension de la base de loisirs d'Osselle

Par arrêté URB.22.08.A5, la Présidente de Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au permis d'aménager relatif à la rénovation et l'extension de la base de loisirs d'Osselle.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 35 jours consécutifs.

du mercredi 7 décembre 2022 au mercredi 11 janvier 2023 inclus

Le projet d'aménagement de la base nautique est soumis à étude d'impact au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement, rubrique 39b.

Le Président du Tribunal administratif de Besançon a désigné M. LEON BILLEREY en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- En Mairie d'Osselle 31 Grande Rue 25 320 Osselle - Rouelle, ouverte au public du lundi au vendredi de 9h30 à 12h, les lundis et mercredis de 16h30 à 18h30

- A Grand Besançon Métropole - Centre Administratif - Service ADS - Entrée B - 3ème étage - 2 rue Mégevand - 25000 Besançon - Aux jours et heures habituels d'ouverture au public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune d'Osselle <https://www.osselle-routelle.fr> et de Grand Besançon Métropole à l'adresse <https://www.grandbesancon.fr>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- le mercredi 7 décembre 2022 de 9h à 12h au Centre Administratif de Besançon - 2 rue Mégevand - Service ADS - 3ème étage - Entrée B

- le jeudi 8 décembre 2022 de 14h à 17h en Mairie d'Osselle

- le samedi 17 décembre 2022 de 9h à 12h en Mairie d'Osselle

- le mardi 20 décembre 2022, de 14 h 30 à 17 h 30, au Centre Administratif de Besançon - 2 rue Mégevand - Service ADS - 3ème étage - Entrée B

- le vendredi 6 janvier 2023 de 14h à 17h30 au Centre Administratif de Besançon - 2 rue Mégevand - Service ADS - 3ème étage - Entrée B

- le mercredi 11 janvier 2023 de 15h30 à 18h30 en Mairie d'Osselle

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie d'Osselle, au Grand Besançon Métropole, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire-enquêteur - Permis d'Aménager de la base de loisirs d'OSSELLE

2 rue Mégevand 25 034 BESANCON cedex

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://wwwregistre-dematerialisee.fr/4323>

RÉGION PONTISSALIENNE ET PAYS SAUGEAIS

Les horaires des offices religieux

Paroisse de Montbenoit-Gilley : dimanche, à 10 h 30, à Bugny.

Mouthe-Lac-Mont-d'Or : samedi à 18 h, à Saint-Antoine. Dimanche à 10 h 30, à Mouthe. Dimanche, à 10 h 30, à Malbuisson.

Pays de Pontarlier : vendredi, à 8 h 30, à Oye-et-Pallet. Du vendredi au samedi, à 18 h, à Saint-Bénigne.

Dimanche, à 10 h 30, culte à l'église mennonite de Pontarlier.

Dimanche, à 10 h, à Doubs. Dimanche, à 10 h, à Oye-et-Pallet.

Dimanche, à 10 h, à Sainte-Colombe.

Mardi, à 8 h 30, aux Fourgs. Mardi, à 8 h 30, à Saint-Pierre.

Mercredi, à 18 h 15, à Saint-Bénigne.

Jeudi, à 8 h 30, à Dommartin. Jeudi, à 8 h 30, à Saint-Pierre.

bloctotes

GILLEY

Assemblée générale de la pétanque du Saugerais

Salle polyvalente. A 18 h.

Samedi 10 décembre. A 18 h.

Tous les membres sont cordialement invités.

Tél. 03 81 43 32 57.



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

334119900

La Présidente,
Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante : enquete-publique-4323@registre-dematerialisee.fr

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles et consultables en ligne.

Toute information relative au projet peut être demandée à Mme CAROLE JEANNIN, Service Tourisme de Grand Besançon Métropole : carole.jeannin@grandbesancon.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Osselle, à Grand Besançon Métropole - Service ADS, en Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet dédié à l'enquête publique et sur le site internet du Grand Besançon pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Maire de la commune d'Osselle-Routelle est l'autorité compétente pour délivrer le permis d'aménager, éventuellement modifié par le Maître d'ouvrage pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.